**Les projets du programme SPARC de l’AITSG : critères pour les propositions et processus de vérification**

***Introduction***

L’Association Internationale pour le Travail Social avec les Groupes (AITSG) considérera les propositions qui demandent un endossement, financier ou non financier, pour des projets spéciaux en travail de groupe (ex: pour l’éducation, la formation, la recherche et la pratique) compatible avec la mission de l’AITSG. En plus de maintenir et / ou de faire avancer la mission de l’AITSG, les propositions doivent être innovantes, avoir un impact sur la communauté de travail de groupe globale et inclure un plan pour maintenir et / ou diffuser le travail après la réalisation du projet.

Chaque membre actuel de l’AITSG peut collecter des fonds allant de 250 $ US à 1 000 $ US. Les membres de l’AITSG ne peuvent pas recevoir d’indemnité directe provenant des fonds alloués par le programme SPARC de l’AITSG.

Les propositions sont révisées deux fois par année, avant les réunions de l’IASWG, qui en général ont lieu en juin et en novembre. Les échéances de soumission seront annoncées à l’adresse : **www.IASWG.org/SPARC.** Les candidat(es) peuvent aussi y trouver des ressources et des informations afin de préparer leur demande, ainsi que les coordonnées pour une consultation avec les membres du comité de SPARC. Les demandes sont acceptées en tout temps et seront conservées jusqu'à la période d’examen des candidatures.

Toute demande (qu’elle inclue une demande de financement ou non) doit suivre les mêmes critères. Tous les candidats admis recevront l’endossement du programme SPARC de l’AITSG

Informations nécessaires pour soumettre une proposition

1. Les informations à propos des candidats et candidates.
2. Nom et prénom
3. Institution / Affiliation (le cas échéant)
4. Numéro de téléphone
5. Adresse courrielle

  2. Type de proposition (Cochez seulement une case)

1. \_\_\_\_\_\_\_\_\_La demande pour les fonds et l’endossement. Si coché, la somme demandée du CEDPS =\_\_\_\_\_\_\_\_\_
2. \_\_\_\_\_\_\_\_\_L’endossement, pas de fonds demandés.

3. Titre du projet :

4. Personnes impliquées dans le projet :

1. Les qualifications du / de la chef(s) de projet ; des candidat(s) et candidate(s) et des contributeur(s) et contributrice(s) clés, y compris leurs diplômes et leur expérience en travail de groupe.
2. L’affiliation avec l’IATSG (incluez votre catégorie d'adhésion). Notez que les candidats et candidates doivent être des membres actuels de l’IATSG et ne peuvent pas recevoir d’indemnité directe d’un projet du programme SPARC de l’AITSG.

5. Une description brève (de 50 à 150 mots) du projet proposé. S’il est approuvé, votre description apparaîtra à l’adresse : [www.iaswg.org](http://www.iaswg.org) et dans d’autres ressources de l’IATSG.

6. Pour chaque projet, discutez en quelle manière votre proposition s’inscrit dans le cadre de la mission de l’AITSG et la fait avancer, en répondant aux questions suivantes :

1. Comment participe-t-elle à l’organisation ?
2. Pourquoi l’AITSG devrait-elle appuyer et promouvoir le projet ?
3. Comment le soutien (financier ou non) de l’AITSG contribuera-t-il au succès du projet ?
4. Dans quelle mesure ce projet fera-t-il progresser la mission organisationnelle et les normes de pratique de l’IATSG.

7. Pour chaque projet : comment le votre aura-t-il un impact sur la communauté globale de travail de groupe ?

1. Comment sera-t-il diffusé au-delà des participants ?
2. Quel est l’avenir du projet ?

8. S’il y a une demande de financement :

1. Avez-vous (ou vos collègues) déjà reçu des fonds de l’AITSG (Dans l’affirmative, donnez une description)
2. Fournissez un budget spécifique qui précise des contributions d’autres sources, ainsi que les fonds demandés au programme SPARC de l’AITSG.
3. Décrivez un plan de partage des coûts. Plus précisément, comment les participants et participantes et les collaborateurs et collaboratrices organisationnel(le)s contribueront-ils (elles) aux coûts ?
4. Si cela est pertinent, quel est le plan de viabilité du projet ?

9. Pour la formation, l’éducation et des interventions de pratique en travail de groupe :

1. Fournissez des détails sur le projet et le plan, y compris les buts, les objectifs, le contexte organisationnel, la structure, la composition, le contenu, les rôles... Ces détails sont pertinents pour la réplication des projets réussis.
2. Fournissez vos plans d'évaluation, y compris les méthodes et les instruments pertinents.
3. S’il est possible que votre évaluation soit considérée comme recherche, consultez l’article 10 à propos des méthodes et de l’approbation de la certification éthique de la recherche avec les êtres humains.

10. Pour la recherche en travail de groupe :

1. Fournir un aperçu de la méthodologie de recherche (ex. type de devis, échantillonnage, outils de collecte de données et/ou recension des écrits). Obtenir, si nécessaire, l’approbation d’un certificat éthique de la recherche avec les êtres humains ou une certification similaire.
2. Notez que vous pouvez faire la demande avant ou après la certification éthique de recherche, mais l’approbation de SPARC et le financement du projet sont subordonnés aux résultats obtenus lors de l’analyse des dimensions éthiques de la recherche et à

l’approbation de la certification éthique de la recherche avec les êtres humains par un organisme compétent.

Processus

1. Toute soumission doit inclure les informations ci-dessus.

2.  Les soumissions doivent être envoyées sous forme électronique en format Word et en pièce jointe à la présidente du programme SPARC.

3. Un comité qui est constitué d’au moins trois (3) membres de l’AITSG est chargé d’examiner les demandes. La présidente, en consultations avec la Commission de l’AITSG sur le travail de groupe dans le cadre de l’éducation en travail social, recommandera la composition de SPARC au conseil d’administration. Aucun membre du comité n’est autorisé à examiner la demande s’il ou elle est affilié avec la proposition. Si le ou la candidat(e) fait partie du comité d’évaluation, elle ou il sera remplacé(e) par un autre membre choisi par la présidente de l’AITSG pour l’examen des candidatures.

Les candidat(e)s doivent être des membres actuels de l’IASWG. Les membres dont le projet a été sélectionné ne peuvent pas recevoir de salaire ou de rémunération pour services rendus provenant des fonds du programme SPARC de l’AITSG.

4. Le comité décidera dans quelle mesure la demande satisfait les éléments requis en fonction des *Critère d’examen* ci-dessous.

5. Les recommandations doivent être soumises à la Commission de l’IASWG et au Comité exécutif de l’IASWG. Le conseil de l’AITSG a la responsabilité de donner l’approbation finale par un vote majoritaire.

***Critères d’examen***

1. La proposition est claire et complète.
2. Le candidat(e) est membre de l’AITSG.
3. La proposition est liée directement au travail social de groupe et maintient et / ou fait avancer la mission de l’AITSG.
4. Les buts et objectifs sont clairs.
5. La proposition est innovante.
6. La proposition a un impact sur la communauté de travail de groupe globale.
7. Il y a un plan pour maintenir le travail et/ou disséminer des ressources à des fins éducatives ou pour le promouvoir à la fin du projet.
8. S’il y a une demande de financement, il doit y avoir suffisamment de détails et le montant d’argent doit être approprié au projet.
9. Si le financement est demandé, il y a un plan pour le partage des coûts.
10. L'évaluation et/ou le plan de recherche est clair et complet.